



Gestion des risques critiques

Guide de chantier

Introduction

Nous sommes souvent confrontés à des situations qui comportent des risques critiques. Nous avons la responsabilité, tant individuelle que collective, de nous assurer que nous prenons toutes les mesures possibles pour atténuer ces risques. Chez GHD, nous considérons la sécurité comme bien plus qu'un ensemble de procédures. C'est une valeur fondamentale et une responsabilité partagée, qui s'accompagne de comportements attendus profondément ancrés dans notre culture.

Nous sommes résolus à fournir un environnement de travail sain et sécuritaire à tout notre personnel, à nos clients et à nos partenaires. Cet engagement va au-delà du simple respect des règles de sécurité. Nous visons à intégrer la sécurité dans tous les aspects de notre travail, de la planification à l'exécution.

Nous pensons que chaque incident, et donc chaque blessure, peuvent être évités. Nous devons tous et toutes travailler ensemble pour identifier les risques potentiels et prendre des mesures proactives afin de prévenir les accidents avant qu'ils ne se produisent. Le matériel contenu dans ce guide fournit les informations nécessaires pour gérer efficacement les activités à risque critique chez GHD et pour veiller à ce que les contrôles prévus soient en place, et ce, chaque fois. Ce processus exige une vigilance constante, une formation continue et un engagement à apprendre de nos erreurs.

Je vous encourage à vous porter personnellement responsable de votre sécurité et de celle des personnes qui vous entourent. Rappelez-vous qu'aucune tâche n'est importante au point de ne pas pouvoir être accomplie de façon sécuritaire.

Merci de votre dévouement à la sécurité et de vos efforts pour faire de notre organisation un lieu de travail plus sécuritaire.

Clayton Harrison

Responsable SSEQ de l'entreprise

Travail en hauteur



Formation

Les exigences obligatoires pour le personnel de GHD sont :

- Formation d'orientation en construction selon les exigences réglementaires applicables
- Formation au travail en hauteur (protection contre les chutes) reconnue localement et suivie au cours des deux dernières années lors de travail en hauteur à l'aide d'un équipement d'arrêt de chute
- Formation de superviseur de travail en hauteur (personne compétente en protection contre les chutes) reconnue localement et suivie au cours des deux dernières années lors de la supervision de toute activité de travail en hauteur
- Formation d'inspecteur d'équipements de sécurité en hauteur, reconnue localement, pour toute personne responsable de l'inspection et de l'étiquetage des équipements de sécurité en hauteur
- Permis approprié pour les personnes qui utilisent des plateformes/nacelles élévatrices de travail ou agissent comme signaleur lors de l'utilisation de celles-ci
- Premiers soins et RCR



Comportements

Les attentes de GHD à l'égard des personnes effectuant du travail en hauteur sont les suivantes :

- Nous avons **TOUJOURS** trois points de contact lorsque nous montons dans des échelles, des escaliers, des équipements, etc.
- Nous ne travaillons **JAMAIS** sur une échelle, sauf s'il s'agit d'une échelle à plateforme munie d'une protection de bord
- Nous nous assurons **TOUJOURS** que les échafaudages ont été inspectés et certifiés conformément aux exigences réglementaires locales (p. ex., lorsqu'ils dépassent 4 m) avant de les utiliser
- Nous prenons **TOUJOURS** en compte les risques d'écrasement en hauteur lors de l'utilisation de plateformes/nacelles élévatrices ou de chariots élévateurs, y compris les camions-nacelles
- Nous arrêtons **TOUJOURS** les travaux et communiquons **TOUJOURS** avec le directeur de projet si les contrôles essentiels ne peuvent pas être mis en œuvre ou s'ils se révèlent inefficaces



Vérifications des contrôles essentiels (VCE)

Les vérifications des contrôles essentiels consistent à vérifier si :

- Les personnes qui utilisent les équipements d'arrêt et de retenue des chutes sont formées et compétentes en matière d'utilisation, d'inspection et d'entretien de l'équipement
- L'équipement d'arrêt ou de retenue des chutes a été inspecté quotidiennement et tous les six mois par un inspecteur d'équipement de sécurité en hauteur (personne compétente)
- Des plans de sauvetage ont été mis en place pour le travail dans des plateformes élévatrices, y compris les camions à nacelle
- Les échafaudages, les passerelles et les échelles sont protégés des équipements en mouvement
- Les conditions du sol sont évaluées avant le travail dans des plateformes élévatrices
- Les échafaudages ont été inspectés et certifiés conformément aux exigences réglementaires
- Les zones situées sous la zone de travail sont-elles délimitées afin d'empêcher tout accès non autorisé, ou tous les outils sont-ils munis d'un cordon d'assujettissement?



Formation

Les exigences obligatoires pour le personnel de GHD sont :

- Formation d'orientation en construction selon les exigences réglementaires applicables
- Formation et compétences exigées par la réglementation applicable pour l'entrée en espace clos

Comportements

Les attentes de GHD à l'égard des personnes effectuant du travail comportant l'entrée en espaces clos sont les suivantes :

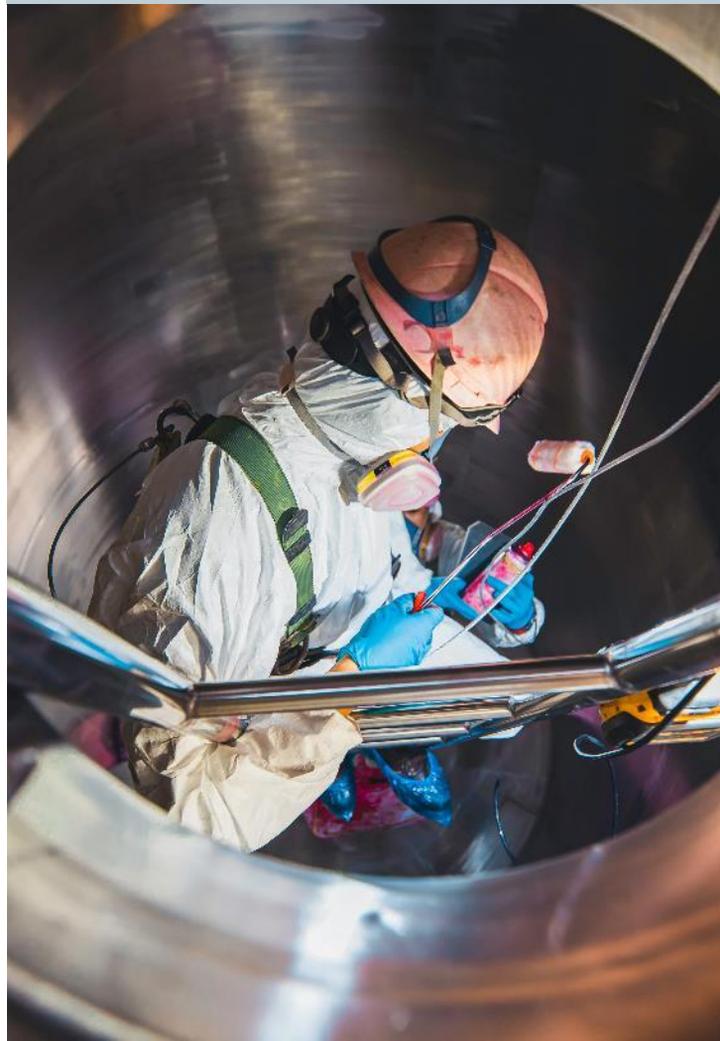
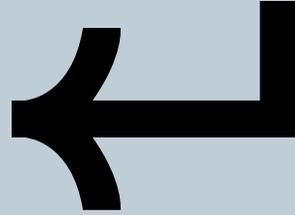
- Nous demandons **TOUJOURS** l'avis d'un professionnel si nous ne sommes pas certains si un lieu de travail peut être considéré comme un espace clos
- Nous nous assurons **TOUJOURS** que les isolations nécessaires sont en place avant d'entrer dans un espace clos
- Nous arrêtons **TOUJOURS** les travaux et communiquons **TOUJOURS** avec le directeur de projet si les contrôles essentiels ne peuvent pas être mis en œuvre ou s'ils se révèlent inefficaces

Vérifications des contrôles essentiels (VCE)

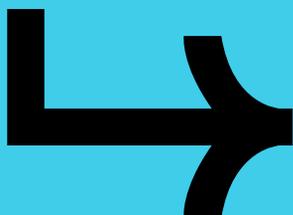
Les vérifications des contrôles essentiels consistent à vérifier si :

- Un permis d'entrée en espace clos a été obtenu avant d'entrer dans un espace clos
- Toutes les personnes travaillant dans un espace clos ou supervisant une activité d'entrée dans un espace clos ont reçu une formation officielle en fonction de leur rôle, conformément aux exigences réglementaires locales
- Un plan de communication est en place et des équipements de communication sont disponibles et utilisés, le cas échéant
- Des plans d'intervention d'urgence et de sauvetage sont en place

Entrée en espaces clos



Excavations et pénétrations



Formation

Les exigences obligatoires pour le personnel de GHD sont :

- Formation d'orientation en construction selon les exigences réglementaires applicables
- Permis applicable (pour les opérateurs)
- Formation appropriée pour la personne responsable du contrôle des travaux d'excavation (p. ex. personne compétente en matière d'excavations) conformément aux exigences locales



Comportements

Les attentes de GHD à l'égard des personnes effectuant des travaux d'excavation et de pénétration sont les suivantes :

- Nous présumons **TOUJOURS** que les services sont sous tension et maintenons des distances d'approche sécuritaires
- Nous n'entrons **JAMAIS** dans une excavation de $>1,2$ m (4 pi) de profondeur sans :
 - Une inclinaison, des banquettes, un étançonnement (y compris le blindage), et des moyens d'entrée et de sortie adéquats
- Nous n'autorisons **JAMAIS** l'équipement mobile (équipement lourd) à entrer dans la zone d'influence d'une excavation
- Nous arrêtons **TOUJOURS** les travaux et communiquons **TOUJOURS** avec le directeur de projet si les contrôles essentiels ne peuvent pas être mis en œuvre ou s'ils se révèlent inefficaces



Vérifications des contrôles essentiels (VCE)

Les vérifications des contrôles essentiels consistent à vérifier si :

- Un relevé de terrain ou une localisation des services pour les excavations/pénétrations dans des friches industrielles (remuement du sol) a été effectué
- L'identification positive des services connus à proximité par des méthodes à faible risque (p. ex. creusement non destructif avec lame d'air, camion aspirateur, etc.) a été réalisée lors des travaux dans la zone de tolérance
- Les services ont été isolés (dans la mesure du possible)
- Un ou plusieurs observateurs sont en place pendant les parties critiques de l'excavation
- Aucun équipement ou aucune machinerie mobile ne se trouve dans la zone d'influence de l'excavation
- Des mesures d'intégrité (de protection) (p. ex. aménagement de banquettes, talus, pente ou blindage) sont mises en place lorsque des personnes entrent dans une excavation
- Des moyens d'accès et de sortie adéquats sont en place lorsque des personnes entrent dans une excavation
- Des barrières ou des barricades ont été placées autour des excavations lorsque le risque le justifie
- Des plans de sortie/de sauvetage adéquats sont en place lorsque des personnes entrent dans une excavation





Formation

Les exigences obligatoires pour le personnel de GHD sont :

- Formation d'orientation en construction selon les exigences réglementaires applicables
- Premiers soins et RCR



Comportements

Les attentes de GHD à l'égard des personnes qui travaillent avec ou à proximité de substances dangereuses sont les suivantes :

- Nous demandons **TOUJOURS** l'avis d'un professionnel lorsque nous travaillons avec ou à proximité de substances dangereuses inconnues
- Nous portons et entretenons **TOUJOURS** nos EPI conformément aux instructions du fabricant
- Nous arrêtons **TOUJOURS** les travaux et communiquons **TOUJOURS** avec le directeur de projet si les contrôles essentiels ne peuvent pas être mis en œuvre ou s'ils se révèlent inefficaces

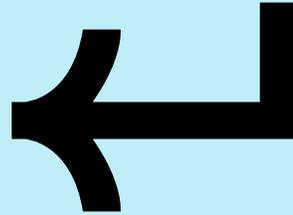


Vérifications des contrôles essentiels (VCE)

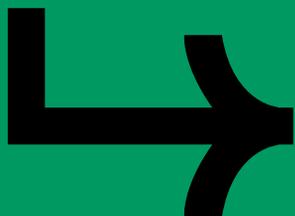
Les vérifications des contrôles essentiels consistent à vérifier si :

- Le contrôleur du site a été consulté pour identifier toute substance dangereuse connue ou probable
- Une stratégie documentée de contrôle des risques est en place pour la ou les substance(s) dangereuse(s) concernée(s)
- Tous les contenants sont étiquetés et l'étiquette est lisible
- Les substances dangereuses sont utilisées, entreposées, transportées et éliminées conformément à la fiche de données de sécurité (FDS) ou au plan de gestion des matières résiduelles du projet
- La FDS est facilement accessible (avec une copie papier dans les endroits éloignés)
- Les informations sur les interventions d'urgence sont facilement accessibles

Substances dangereuses



Équipement et machinerie mobiles



Formation

Les exigences obligatoires pour le personnel de GHD sont :

- Formation d'orientation en construction selon les exigences réglementaires applicables
- Permis et/ou certification applicable (pour les opérateurs)



Comportements

Les attentes de GHD à l'égard des personnes qui supervisent ou travaillent à proximité d'équipement et de machinerie mobiles sont les suivantes :

- Nous établissons **TOUJOURS** une communication positive avec les opérateurs d'équipement mobile avant de nous approcher de l'équipement
- Nous n'enlevons **JAMAIS** une protection ni ne désengageons un dispositif de sécurité
- Nous n'autorisons **JAMAIS** l'équipement mobile à entrer dans la zone d'influence d'une excavation
- Nous arrêtons **TOUJOURS** les travaux et communiquons **TOUJOURS** avec le directeur de projet si les contrôles essentiels ne peuvent pas être mis en œuvre ou s'ils se révèlent inefficaces



Vérifications des contrôles essentiels (VCE)

Les vérifications des contrôles essentiels consistent à vérifier si :

- Un système efficace est en place pour permettre une communication bidirectionnelle entre les opérateurs et les autres travailleurs
- Les contrôles préalables au démarrage des équipements et de la machinerie ont été effectués et les défaillances ont été corrigées
- Les équipements et la machinerie sont exploités par une personne possédant un permis ou une accréditation
- Un plan de gestion de la circulation est en place et/ou des zones d'exclusion ont été délimitées pour protéger les piétons
- Les biens à proximité ont été identifiés et des distances d'approche sécuritaires ont été établies
- Tous les travailleurs à proximité (concernés) ont reçu une formation d'orientation et ont participé à l'évaluation préalable au travail
- Des contrôles sont en place pour empêcher l'équipement de dépasser les distances d'approche sécuritaires par rapport aux services aériens





Formation

Les exigences obligatoires pour le personnel de GHD sont :

- Formation de secourisme ou formation de secourisme en régions éloignées, si disponible
- Formation en RCR



Comportements

Les attentes de GHD à l'égard des personnes effectuant du travail en région isolée ou éloignée ou sont les suivantes :

- Nous prenons **TOUJOURS** le temps de planifier soigneusement le travail en région isolée ou éloignée
- Nous n'effectuons **JAMAIS** les activités suivantes en étant seuls :
 - entrée en espaces clos ou entrée dans une cave/un tunnel;
 - travail en hauteur;
 - travail sur l'eau ou près de l'eau;
 - travail dans ou près d'excavations de >1,5 m (5 pi) de profondeur;
 - travail sur des systèmes électriques sous tension.
- Nous arrêtons **TOUJOURS** les travaux et communiquons **TOUJOURS** avec le directeur de projet si les contrôles essentiels ne peuvent pas être mis en œuvre ou s'ils se révèlent inefficaces

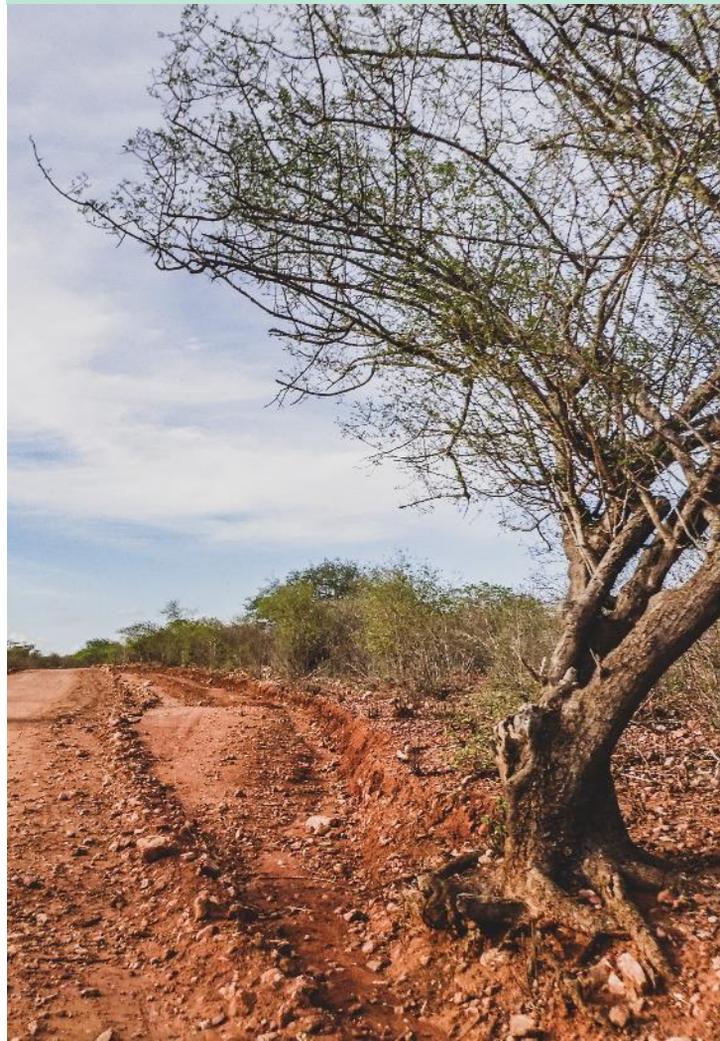
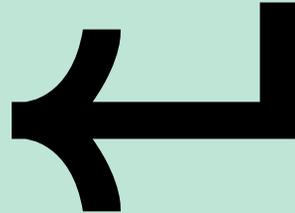


Vérifications des contrôles essentiels (VCE)

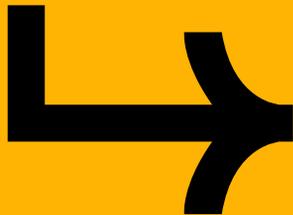
Les vérifications des contrôles essentiels consistent à vérifier si :

- Un calendrier d'appels de suivi est établi
- Des dispositifs de communication à distance sont disponibles, avec au moins un degré d'éventualités
- L'équipe de terrain a été formée à l'utilisation des appareils de navigation et de communication qu'elle utilise
- Un plan de gestion des voyages/urgences est en place pour le projet
- L'équipe de terrain possède tout l'équipement nécessaire et adapté à l'usage prévu, incluant :
 - vêtements et EPI;
 - véhicules;
 - nourriture et eau;
 - carburant;
 - matériel de premiers soins et médicaments personnels (p. ex. EpiPen, etc., si nécessaire).
- L'équipe de terrain et le chargé de projet reçoivent des informations et des mises à jour sur les situations d'urgence (p. ex. avertissements de temps violent, interdictions de feux à ciel ouvert, avertissements de feux incontrôlés/incendies de forêt, inondations, cyclones/ouragans, tornade, etc.)

Travail en région isolée ou éloignée



Véhicules et conduite



Formation

Les exigences obligatoires pour le personnel de GHD sont :

- Permis de conduire en vigueur et valide pour la catégorie de véhicule
- Formation en conduite de véhicules à quatre roues motrices (4 x 4) lors de la conduite de 4 x 4 hors route
- Formation au besoin pour les groupes d'exposition à haut risque (lorsque déterminé par la région locale)



Comportements

Les attentes de GHD à l'égard des personnes qui conduisent des véhicules sont les suivantes :

- Nous respectons **TOUJOURS** les lois sur la sécurité routière en vigueur
- Nous avons **TOUJOURS** un plan établi pour gérer les changements et les retards
- Nous planifions **TOUJOURS** d'arriver à notre destination avant d'avoir travaillé 12 heures consécutives
- Nous sommes **TOUJOURS** aptes au travail et faisons une pause au moins toutes les deux heures lors de la conduite
- Nous adaptons **TOUJOURS** notre conduite aux conditions
- Nous nous assurons **TOUJOURS** que le moteur est éteint avant d'utiliser un téléphone ou un appareil
- Nous arrêtons **TOUJOURS** les travaux et communiquons **TOUJOURS** avec le directeur de projet si les contrôles essentiels ne peuvent pas être mis en œuvre ou s'ils se révèlent inefficaces



Vérifications des contrôles essentiels (VCE)

Les vérifications des contrôles essentiels consistent à vérifier si :

- Le conducteur est titulaire d'un permis de conduire valide et possède l'expérience nécessaire pour conduire le véhicule
- Le conducteur a reçu une formation spécialisée, s'il y a lieu (p. ex. formation sur la conduite de véhicules à quatre roues motrices pour la conduite hors route)
- Le véhicule est classé 5 étoiles (A)NCAP (applicable aux véhicules de location et aux véhicules appartenant à GHD)
- Les véhicules ont été inspectés (au moins une fois au cours de la dernière semaine)
- Des plans documentés sont en place pour gérer les déplacements à haut risque (tels que déterminés par le directeur de projet)
- Les dispositifs de sécurité disponibles sur le véhicule sont activés
- Tous les projectiles potentiels sont stabilisés



Formation

Les exigences obligatoires pour le personnel de GHD sont :

- Formation ferroviaire spécifique selon les exigences réglementaires applicables

Comportements

Les attentes de GHD à l'égard des personnes effectuant du travail dans un corridor ferroviaire sont les suivantes :

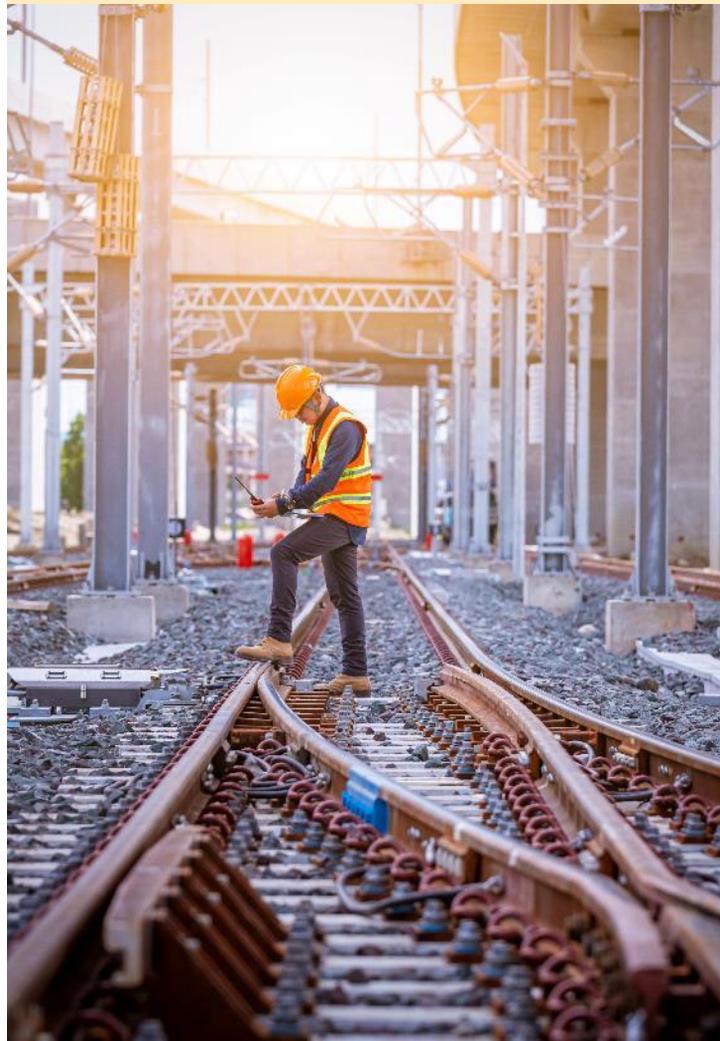
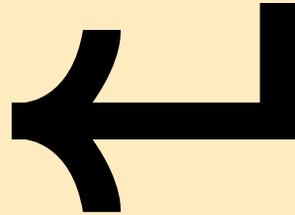
- Nous demandons **TOUJOURS** l'autorisation expresse du client ou de l'exploitant avant d'accéder à un corridor ferroviaire
- Nous utilisons **TOUJOURS** les surfaces de marche et les chemins désignés dans la mesure du possible
- Nous arrêtons **TOUJOURS** les travaux et communiquons **TOUJOURS** avec le directeur de projet si les contrôles essentiels ne peuvent pas être mis en œuvre ou s'ils se révèlent inefficaces

Vérifications des contrôles essentiels (VCE)

Les vérifications des contrôles essentiels consistent à vérifier si :

- Une tierce partie ou une partie chargée de la protection des voies a été engagée pour organiser et gérer l'accès en toute sécurité au corridor ferroviaire
- Le directeur de projet de GHD a désigné une personne expérimentée pour diriger l'équipe de terrain de GHD
- Toutes les parties qui entrent dans le corridor ferroviaire possèdent la formation et les autorisations requises par le client et par les autorités réglementaires
- Une réunion quotidienne préalable au travail a été effectuée pour confirmer que toutes les parties comprennent les contrôles proposés

Travail dans un corridor ferroviaire



Travail dans, sur ou près de l'eau



Formation

Les exigences obligatoires pour le personnel de GHD sont :

- Premiers soins et RCR



Comportements

Les attentes de GHD à l'égard des personnes effectuant du travail dans, sur ou près de l'eau sont les suivantes :

- Nous vérifions **TOUJOURS** régulièrement les conditions météorologiques et la marée tout au long de la journée lorsque nous travaillons dans des zones de marées ou des zones marines
- Nous demandons **TOUJOURS** l'autorisation du directeur de projet avant de conduire un véhicule dans de l'eau en mouvement d'une profondeur dépassant 50 mm (2 po) ou d'une profondeur inconnue
- Nous ne travaillons **JAMAIS** seuls dans, sur ou près de l'eau
- Nous arrêtons **TOUJOURS** les travaux et communiquons **TOUJOURS** avec le directeur de projet si les contrôles essentiels ne peuvent pas être mis en œuvre ou s'ils se révèlent inefficaces



Vérifications des contrôles essentiels (VCE)

Les vérifications des contrôles essentiels consistent à vérifier si :

- Les embarcations commerciales sont affrétées
- Les équipes de plongée ont à la fois un plan de plongée et une méthode de travail sécuritaire documentée
- Les équipements et câbles électriques sont :
 - reliés à un interrupteur de sécurité de mise à la terre ou à un disjoncteur différentiel de fuite à la terre (DDFT) si l'alimentation sur secteur est utilisée;
 - empêchés physiquement, dans la mesure du possible, de tomber dans l'eau;
 - protégés contre l'exposition à l'eau, à moins qu'ils ne soient spécifiquement conçus à cet effet.
- Des équipements de sauvetage et de réanimation sont accessibles sur le site
- Des vêtements de flottaison individuels (VFI) sont portés :
 - sur les embarcations de moins de 12 m (40 pi);
 - lors de travail à moins de 2 m (6 pi) de l'eau lorsqu'il n'y a pas de protection des bords;
 - lors de travail à proximité d'eaux vives;
 - dans d'autres situations identifiées dans les ASET/AST/méthodes de travail sécuritaires.





→ La force de l'engagement